

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS N°

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'E.P.C.I.

**La Métropole Aix-Marseille-Provence
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE**

représenté par

**Son Président en exercice, ou son représentant
régulièrement habilité à signer la présente convention
par
Délibération N° ECO
Du Bureau de la Métropole du 18 février 2021**

ci-après désigné

« la Métropole »

ET

l'Association

**POLE SOLUTIONS COMMUNICANTES SÉCURISÉES
(SCS)
Place Paul Borde
13790 ROUSSET**

sise

représentée par

Son Président, Monsieur Moussa BELKHITER

ci-après désignée

« l'association »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Conformément aux orientations données lors des Assises nationales de la vie associative, les administrations doivent, dans les relations qu'elles nouent avec les associations, veiller tout particulièrement au respect de la liberté associative et des principes éthiques qui sont le fondement de la vie associative.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subventions mise en place par la Métropole en faveur des acteurs associatifs qui œuvrent dans le domaine de l'innovation et du développement économique.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

- Promouvoir aux niveaux français, européen et international, les Solutions Communicantes Sécurisées des membres de l'association et leur action commune en tant que Pôle ;
- Faciliter la dynamique entre les différents acteurs de l'association, qu'ils soient issus du milieu industriel, des organismes de recherche et d'enseignement supérieur, des collectivités territoriales, au sein d'une même instance représentative ;
- Accompagner et labelliser les projets qui seront menés sous l'égide de l'association et faciliter le montage technique et financier des projets qui seront labellisés ;
- Développer des outils et des services pour accompagner et accélérer la croissance et la compétitivité de ses membres, notamment les TPE/PME/ETI ;
- Animer et coordonner les actions des membres au sein de l'association ;
- S'appuyer sur des commissions financières et scientifiques, afin de soutenir les efforts de différents acteurs, identifier les moyens de mise en œuvre des projets labellisés et assurer leur suivi scientifique et financier.

Le programme 2021 du pôle SCS s'articule autour de sept catégories d'actions majeures :

1. Générer des avancées technologiques dans 4 domaines stratégiques (Microélectronique, Sécurité numérique, Internet des Objets, Big Data et IA) ;
2. Valoriser et déployer ces innovations technologiques dans les filières industrielles et les marchés cibles ;
3. Contribuer aux politiques d'innovation et aux politiques industrielles en Europe, en France et en Région Sud ;
4. Renforcer ses actions de soutien auprès des TPE/PME/ETI en les accompagnants sur l'ensemble de leurs problématiques depuis l'innovation jusqu'à la commercialisation et le client ;
5. Être un cluster international de référence, visible et reconnu ;
6. Développer un portefeuille de formations soutenant la compétitivité de son écosystème ;
7. Contribuer à la création d'un écosystème approprié au développement régional du numérique.

Le programme d'actions est détaillé en annexe 2 de la présente convention.

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ce programme.

Pour sa part, la Métropole s'engage à soutenir financièrement la réalisation des objectifs fixés pour l'année 2021.

ARTICLE 2: DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice budgétaire 2021 et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 3 : INDÉPENDANCE DE L'ASSOCIATION

Pour mettre en œuvre ces actions notamment avec les moyens qui lui sont alloués par la Métropole, l'association jouit d'une indépendance de décision dans la définition de ses actions et dans la conduite de ses tâches de gestion et d'administration.

Cette indépendance s'exerce en conformité avec les statuts de l'association, à partir des instances créées (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau...)

Cependant, la Métropole peut requérir, en cours d'année toutes les informations et tous documents utiles au contrôle de l'exécution des engagements pris par l'association et justifiant l'octroi de la subvention.

De plus, les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l'association et ne peuvent être confiées, pour tout ou partie, à des tiers sans l'accord de la Métropole.

L'association s'engage en outre à :

- Respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités,
- Fournir à la Métropole les attestations d'assurance visant à garantir sa responsabilité civile, et en particulier, pour la ou les activités, objet(s) de la présente convention.

De manière générale, l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

ARTICLE 4 : BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION ET PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE

4.1 Budget prévisionnel de l'action :

L'annexe I à la présente convention précise :

- Le budget prévisionnel global de l'objectif ou action, objet de l'article 1er, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.;
- Les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1^{er} (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel, etc.).

Conformément à cette annexe, le coût total prévisionnel de l'action, objet de la présente convention, représente un montant de dépenses éligibles de 995.201€ HT.

4.2 Participation de la Métropole :

La participation de la Métropole est d'un montant de 66 000 €, et représente 6,63 € % du budget prévisionnel global de l'association (hors contributions volontaires).

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versés au titre de la présente convention.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 26 000 € seront pris en charge sur le budget principal Métropolitain (CT1)
- 40 000 € seront pris en charge sur l'état spécial du territoire (CT2)

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles

4.3 Modalités de versement de la subvention :

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM en date du 31 juillet 2020, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte maximum de 80% de la subvention votée, sur demande du bénéficiaire, après la signature de la convention par les deux parties ;
- le solde sur demande du bénéficiaire, après la remise des pièces prévues à l'article 6.2 de la présente convention.

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son utilisation conforme à l'objet de l'article 1.

ARTICLE 5 : CONTRÔLE, SUIVI, ÉVALUATION

5.1 Contrôle :

L'association s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par la Métropole, de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

5.2 Suivi :

L'association s'engage à informer régulièrement la Métropole de l'état d'avancement et de déroulement de l'action défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord entre les deux parties.

La Métropole pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

5.3 Évaluation :

L'évaluation des conditions de réalisations des objectifs poursuivi par l'association auxquels la Métropole a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Métropole.

L'évaluation porte, en particulier; sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Métropole au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

Le non-respect par l'association de ses obligations conventionnelles se traduira par des demandes d'explication par les services opérationnels de l'intercommunalité, et le cas échéant, par le remboursement total ou partiel de la subvention.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS COMPTABLES – JUSTIFICATIFS A FOURNIR

6.1 Obligations comptables :

Préalablement à ce qui suit, la présente convention rappelle que :

- Les associations doivent adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 ;
- Conformément à l'article L. 612-4 du Code du commerce, pour tout montant supérieur à 153 000 euros de subventions publiques :

- l'association doit établir chaque année des comptes annuels comprenant : le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;

- l'association est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes. Dans ce cas, l'association s'engage à transmettre à la Métropole tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles ;

- Si la subvention annuelle est supérieure à 75 000 euros ou représente plus de 50% du budget total de l'association, le Président s'engage à certifier la conformité des comptes annuels conformément à l'article L. 2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT.

La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise, le cas échéant ;

- En cas de modification dans le domaine comptable, l'association s'engage à appliquer les nouvelles directives.

6.2 Justificatifs à fournir par la structure :

L'association dont les comptes sont établis pour un exercice d'une durée de douze mois consécutifs (courant de préférence du 1er janvier au 31 décembre), s'engage dans les six mois suivant la clôture de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, à fournir les documents suivants :

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du Code de commerce ou la référence de leur publication au Journal Officiel, le cas échéant ;
- Le rapport d'activité de l'année écoulée ;
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale approuvant tous les documents précités
- la liste des indicateurs figurant en annexe 3, dûment complétés.

6.3 Autres engagements :

Par ailleurs, l'association s'engage à communiquer à la Métropole toute modification intervenue dans la composition du Conseil d'administration et du Bureau de l'association et des statuts.

ARTICLE 7 : PUBLICITÉ - COMMUNICATION

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue par la Métropole, son logo en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de la Métropole.

La Métropole pourra demander à l'association des justificatifs attestant de l'apposition du logo (photographie par exemple).

L'association s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Métropole dans toute conférence de presse, interview, etc. et faire participer les représentants de la Métropole aux actions publiques concernées.

Un volet d'invitations pourra être sollicité par la Métropole qui sera mis à sa disposition sur demande expresse.

En cas de non-respect de ces obligations, la Métropole se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée.

ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RÉSILIATION ET LITIGES

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles. Dans ce cas toutefois, la résiliation ne pourra intervenir à l'initiative de l'une des parties que passé un délai d'un mois suivant une mise en demeure adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par la Métropole, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de dissolution ou de liquidation de l'association ou encore si cette dernière ne justifie plus exercer une activité entrant dans le champ de la compétence ayant motivé le soutien de la Métropole.

En cas de manquement grave de l'association, la Métropole sera fondée d'exiger la restitution des sommes perçues, soit en totalité, soit au prorata temporis.

ARTICLE 9 : AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

ARTICLE 10 : INTANGIBILITÉ DES CLAUSES

Une tolérance relative à l'application des clauses et conditions de la présente convention ne pourra jamais, quelle qu'en ait pu être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression des clauses et conditions de la présente.

ARTICLE 11 : INTUITU PERSONAE

La présente convention étant conclue «intuitu personae», l'association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

ARTICLE 12 : RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille, cedex 06. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique «Télérecours citoyen» accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

Fait à Marseille, le

En application de la délibération

n° ECO

du Bureau de la Métropole
du 18 février 2021

Pour l'Association

Le Président

Pour La Métropole

**Pour la Présidente et par délégation,
Le Conseiller délégué
Industrie**

Monsieur Moussa BELKHITER

Monsieur Jean-Pascal GOURNES

ANNEXE 1 : Budget prévisionnel 2021

1-4 Budget prévisionnel global de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21 ou date de début		date de fin	
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	37339
Achats stockés (matières premières, autres)		73 - Dotation et produits de tarification	0
Achats d'études et de prestations de services		74 - Subventions d'exploitation (8)	0
Achats de matériel, équipements et travaux		État: préciser (et/s) ministère(s) sollicité(s)	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	1500	Etat/Région	215545
Achats de marchandises			
Autres achats	1500		
61 - Services extérieurs	0	Région(s) (à préciser)	
Sous-traitance générale		Région SUD	217104
Redevances de crédit-bail			
Locations mobilières et immobilières	43100	Département(s) (à préciser)	
Charges locatives et de copropriété			
Entretien et réparations	15293		
Primes d'assurances	2325	TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires	80000
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)		- Métropole Aix Marseille Provence (Echelon central)	30000
62 - Autres services extérieurs	0	- Territoire Marseille-Provence	
Personnel extérieur		- Territoire du Pays d'Aix	50000
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	84912	- Territoire du Pays Salonais	
Publicité, information et publications	32728	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Transports de biens et transports collectifs du personnel		- Territoire Istres-Ouest Provence	
Déplacements, missions et réceptions	68193	- Territoire du Pays de Martigues	
Frais postaux et de télécommunications	6563	Communes (à préciser)	
Autres travaux exécutés à l'extérieur etc...	10500	Ville de Rousset	3963
63 - Impôts et taxes	0	IPM	20000
Impôts et taxes sur rémunérations	19233	CASA	30000
Autres impôts et taxes	1028	Organismes sociaux (détaillé):	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens	
Rémunérations du personnel	493598	L'agence de services et de paiement	
Charges sociales	211821	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	660	Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante	0	75 - Autres produits de gestion courante	391250
66 - Charges financières	0	Dont cotisations, dons manuels ou legs	391250
67 - Charges exceptionnelles	0	76 - Produits financiers	0
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	2250	77 - Produits exceptionnels	0
69 - Impôts sur les bénéfices	0	78 - Reprises sur amortissements provisions	0
		79 - Transfert de charges	0
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	217000
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole	217000	Dons en nature	
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	1212201	TOTAL DES PRODUITS	1212201

Important : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. Ne pas indiquer les centimes d'euro.

Fait à : Rousset

Le 30/09/2020

Signature du Président

POLES CS
Centre de Formation

PÔLE DE COMPETITIVITE SCS
Solutions Communicantes Sécurisées
Place Paul Borde
13790 ROUSSSET

Ne pas indiquer les centimes d'euro. L'attention du demandeur est attirée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'associations, collectivités territoriales ou autres organismes publics doivent être conformes au règlement n° 2018-05 du 05 décembre 2018, prévoyant notamment une information financière ou, à défaut, qualitative dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au passif » du compte de résultat.

N° SIRET : 488 546 851 7 00024 Page 12 sur 40

ANNEXE N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS DETERMINATION DES INDICATEURS D'OBSERVATION DE L'IMPACT DES STRUCTURES D'APPUI A L'ECOSYSTEME D'INNOVATION

Afin de mieux appréhender la contribution des différents acteurs d'appui à l'innovation et au vu des spécificités d'accompagnement proposées, différents indicateurs d'observation et de suivi ont été établis pour chaque type d'acteur.

Ces indicateurs ont vocation à être annexés à la convention d'objectif encadrant l'attribution de la subvention de la Métropole. Ils devront être renseignés annuellement par chaque structure et joints à la demande de solde, en complément du rapport d'activité

Propositions d'indicateurs pour les pôles de compétitivités

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité Femmes/Hommes, la Métropole demande aux bénéficiaires de subventions de s'attacher à gendériser les données communiquées.

- **Nombre d'adhérents total en 2021 sur la Métropole, dont entreprises, établissements d'enseignement supérieur et laboratoire, autres**
- **Répartition des entreprises adhérentes par effectif :**
 - moins de 10 salariés
 - de 11 à 50 salariés
 - 51 à 100 salariés
 - 101 à 500 salariés
 - Plus de 500 salariés
- **Nombre de nouveaux adhérents sur l'année (dont métropolitain)**
- **Effectifs cumulés des entreprises adhérentes sur la Métropole**
- **Nombre de projets de R&D incluant au moins un acteur sur le territoire métropolitain, labellisés sur l'année (dont PSPC, H2020, autres préciser...)**
- **Evaluation de l'impact emploi des projets labellisés sur le territoire**

Gouvernance 2021 du pôle de compétitivité « Solutions Communicantes Sécurisées »

Positionnement et actions 2021

POSITIONNEMENT ET STRATEGIE SCS

L'ambition de SCS est de développer le premier écosystème européen et l'un des trois plus grands au niveau mondial en s'appuyant sur ses 4 domaines stratégiques correspondant à son positionnement phase 4.0 des pôles de compétitivité initiée par le Gouvernement et les Régions.

Les principales missions de SCS sont :

- Accompagner et financer l'innovation et les projets de R&D
- Accélérer la croissance des petites entreprises et des startups
- Promouvoir et renforcer l'écosystème numérique régional

Le positionnement de SCS pour la phase 4 2019-202 est résumé ci-après :

Un Pôle international, incontournable sur ses technologies

Une focalisation sur 4 domaines clés :

- Microélectronique
- Sécurité Numérique
- Internet des Objets
- Big Data & IA

Pour servir 5 marchés d'applications en forte croissance :

- Industrie 4.0
- Smart Cities
- Logistique & Transport
- E-Santé & Bien-être
- Le Véhicule connecté

En cohérence avec :

- Les politiques Régionales OIR
- Les politiques nationales de filières
- Les politiques Européennes, réglementaires et innovation

En ligne avec le positionnement et les missions, les stratégies prioritaires de SCS sont :

- A. Générer des avancées technologiques dans nos 4 domaines clés
- B. Valoriser et déployer ces innovations technologiques dans les filières industrielles et les marchés cibles
- C. Contribuer aux politiques d'innovation et aux politiques industrielles en Europe, en France et en Région SUD.
- D. Renforcer nos actions de soutien auprès des Startups/TPEs/PMEs/ETI en les accompagnant sur l'ensemble de leurs problématiques depuis l'innovation jusqu'à la commercialisation et le client
- E. Etre un cluster international de référence, visible et reconnu
- F. Développer un portefeuille de formations soutenant la compétitivité de notre écosystème
- G. Contribuer à la création d'un écosystème approprié au développement régional du numérique

Ces éléments stratégiques s'appuient sur 4 domaines clés tels que présentés dans le dossier de labellisation phase 4 du Pôle SCS :

- ⇒ **La Microélectronique**
- ⇒ **La Sécurité Numérique**
- ⇒ **Les Données Massives (Big Data) et l'Intelligence Artificielle (IA)**
- ⇒ **L'Internet des Objets (IoT)**

Pour cibler 5 principaux marchés applicatifs

- ⇒ **L'Industrie 4.0**
- ⇒ **Les Smart Cities**
- ⇒ **Logistique et Transport**
- ⇒ **E-Santé et Bien-être**
- ⇒ **A titre exploratoire, le Véhicule Connecté**
- ⇒

Principaux enjeux dans ces domaines clés liés aux marchés ciblés :

- **Internet des objets :**
 - Réglementaires : protection des données, certification sécuritaire, security by design, écologie & environnement
 - Techno : autonomie, intégration de l'IA, accessibilité des données, sécurité, évolution 5G
 - Formation : adéquation et visibilité de l'offre de formation, sensibilisation des utilisateurs IOT
 - PME : développement des relations avec les acheteurs, l'accompagnement de la croissance des startups, diffusion de l'IoT dans l'industrie du futur et les filières
- **Sécurité numérique :**
 - Réglementaires : protection des données, security by design, certification sécuritaire, sécurité des réseaux & services
 - Techno : cryptographie post-quantique, sécurisation et confiance des systèmes à base d'IOT et d'IA
 - Formation : raréfaction des compétences en sécurité, nouveaux métiers autour de la sécurité
 - PME : la sensibilisation aux problématiques de security by design, les standards et certifications notamment CyberSecurity Act, l'accompagnement de la croissance des startups
- **Microélectronique :**
 - Techno : architectures low-power, intégration moteurs IA, électronique imprimée, capteurs
 - Formation : adéquation et visibilité de l'offre de formation, croissance des alternants bac+2 à+5
 - PME : financement de la croissance, recrutement, accès clients, mutualisation des moyens,
- **IA & Big Data :**
 - Réglementaires : acceptabilité par la société et entreprises, accès et gouvernance des données, éthique de l'IA
 - Techno : explicabilité, qualité des données, robustesse des méthodes et algorithmes
 - Formation : promotion des formations existantes, renforcement de l'offre de formation continue
 - PME : favoriser l'émergence de startups IA, décloisonnement entre les disciplines et expertises, disponibilité de jeux de données de qualité (non-US), l'accompagnement de la croissance des startups, diffusion de l'IA dans l'industrie du futur et les filières

Ce positionnement et cette stratégie se déclinent dans un ensemble d'actions que l'on retrouvera dans les plans d'actions associés décrits dans la suite de ce dossier.

L'ensemble de ces activités et actions adressent l'écosystème du numérique de la Métropole Aix Marseille Provence mais certaines ont un **focus spécifique pour les acteurs de ce territoire** :

- A. *La promotion, l'information et l'accompagnement des dispositifs de France Relance auprès des acteurs de la Métropole.*
- B. *La coordination et l'animation de la filière microélectronique avec en particulier :*
- La mise en œuvre de la feuille de route 2019-2022 (objectifs, actions)
 - La promotion de la microélectronique avec notamment des GT Micro et une conférence d'envergure internationale sur les savoirs faire clés de l'écosystème
 - Le suivi et la promotion du campus de formation en Microélectronique & Sécurité IoT Région Sud (formation initiale et continue, alternance) incluant un cursus théorique ainsi qu'une salle blanche avec ST, UIMM, ENMSE
 - Le support aux projets PACA du plan nano 2022 (IPCEI)
 - La représentation au CSF Electronique (SCS est membre du bureau)
- C. *La Coordination et l'Animation de la Filière IoT avec en particulier :*
- La mise en œuvre de la feuille de route 2019-2022 (objectifs, actions)
 - Animation du GT IoT du pôle SCS
 - La mise en œuvre du projet IOT Center faisant partie du projet global du DIH
 - La reprise et intégration des activités de Connectwave
- D. *Soutien et accompagnement aux startups, PME et entreprises du territoire*
- Accompagnement et labellisation de projets.
 - Cessions de formation synthétique : IA, Block Chain, IoT,..
 - Accompagnement à l'Intégration de l'IA
 - Accompagnement à la sécurisation des solutions et protection des actifs
 - Accompagnement et coordination sur les salons internationaux pour les PME de la métropole
- E. *Un focus sur la CyberSécurité*
- Le déploiement de l'action « maîtrise des risques Cyber » visant à accompagner les startups et PME du territoire pour mieux se protéger contre les attaques cyber.
 - Le déploiement de l'action « Security by Design » visant à accompagner les startups et PME du territoire souhaitant intégrer dès la conception la sécurité numérique
 - La participation à la feuille de route régionale CyberSécurité
- F. *La contribution au programme « Territoires d'industrie » avec un focus sur le territoire Aix-Rousset-Gardanne ; Istres-Fos-Marignane-Etang de Berre*
- G. *La mise en place du eDIH Move2Digital en coordination avec AMU avec le lancement des activités de digitalisation sur le territoire et l'installation de l'IoT Center à Gardanne.*

PLAN D'ACTION DETAILLE 2021

I. **Mise en œuvre de la feuille de route stratégique 2019-2022**

⇒ **Elaboration, actualisation et suivi de la stratégie et des feuilles de route 4.0**

- Les feuilles de route 4.0 seront réactualisées en 2021 notamment sur les enjeux technologiques, les marchés prioritaires, les dynamiques de croissance et le soutien aux PME/Startups en lien avec les effets et changements induits par la crise
- Une campagne de communication auprès notre écosystème régional, des acteurs nationaux et européens (flyers, livres blancs)
- Les collaborations avec les autres Pôles et Clusters seront poursuivis notamment dans le domaine des filières régionales et dans la CyberSécurité et l'Intelligence Artificielle
- Dans la lignée de la cartographie des laboratoires et formation en IA réalisée en 2019, réalisation d'une cartographie des laboratoires et formations en Sécurité Numérique

⇒ **Projets et Programmes Structurants**

- Organisation, structuration et lancement du DIH régional en collaboration avec les acteurs du consortium notamment AMU, UCA et les 8 pôles filières
- Soutien et accompagnement des dispositifs de France Relance
- Lancement de l'IOT Center sous la marque Connectwave dans le cadre du DIH.
- La Cybersécurité et L'Intelligence Artificielle, projets clés pour l'écosystème :
 - Mise en œuvre de l'action Interpôles IA
 - Collaboration avec le 3IA
 - L'implication du pôle dans les challenges IA de BPI sur la thématique sécurité & défense
 - Mise en oeuvre des actions « Maitrise des risques Cyber » et « Security by Design »

⇒ **Missions de nature institutionnelle**

- Participation au CSF Electronique : SCS a été élu représentant des Pôles au Bureau du CSF Electronique et apportera la contribution des principaux pôles de compétitivité de l'industrie électronique et des infrastructures numériques (Image & Réseaux, Minalogic, SCS, Systematic) notamment dans le cadre de l'innovation et de la transformation numérique des entreprises en ligne avec le plan de relance de la filière
- Participation au CSF Industries de Sécurité en lien avec le CICS, Systematic et SAFE et en ligne avec le plan de relance de la filière
- Participation aux instances nationales et européennes clés dans nos domaines stratégiques et notamment l'Alliance pour la confiance numérique (ACN), Eurosmart et AIOTI
- Participation à l'AFPC dans le cadre des politiques des pôles de compétitivité et de la coordination des actions des pôles pour la relance ainsi que dans le groupe de travail AFPC-AIF pour « Industrie du Futur ». SCS est le représentant des Pôles Région SUD à l'AFPC sur le volet « offre technologique pour l'Industrie du Futur »
- Participation à l'AIF dans le cadre de l'industrie du futur et notamment le GT « promotion de l'offre technologique » avec les CCI.
- Participation aux comités de pilotage régional pour les programmes « OIR Industrie du Futur » et OIR « Smartech », au comité des salons internationaux majeurs pilotés par Rising Sud, comité de SUD émergence & SUD investissement, Territoires d'Industries...
- Participation aux travaux concernant le volet numérique du plan de relance Région, la S3 et la SRII.
- Participation au pilotage et construction de la feuille de route régionale CyberSécurité

- Participation aux actions liées à l'économie de défense en liaison avec le FMES et la DGA
- Soutien des Actions d'attractivité du territoire des agences et de la région : missions internationales, accueil des industriels
- Création et lancement d'un observatoire régional du numérique et réalisation note de conjoncture régionale

⇒ **Labellisation des projets innovants/R&D**

- En 2021, l'action du pôle poursuivra son objectif de mettre l'accent sur la labellisation et le soutien de projets attaquant les verrous technologiques des 4 domaines clés, ciblant des usages et des applications des 5 marchés clés de notre feuille de route et répondant aux appels Européens, nationaux et Régionaux.
- Des actions supplémentaires de promotion et de labellisation des dispositifs de soutien du plan France Relance seront mise en oeuvre
- SCS a déployé un certain nombre de plateformes technologiques notamment les plateformes CIMPACA depuis quelques années et s'assurera, dans le processus de labellisation et par des actions de promotion, de l'intégration et utilisation de ces outils technologiques dans les projets.

II. L'animation de l'innovation

Le programme 2021 s'inscrit dans la prolongation des actions engagées en 2020 afin de favoriser l'émergence de projets et actions d'innovations qui adressent les enjeux technologiques et marchés des entreprises et acteurs de la métropole dans les 4 domaines stratégiques. De plus, des animations et appuis autour des dispositifs du plan France Relance seront déployés.

D'une manière plus globale nos actions ont pour but :

- ⇒ La diffusion de l'innovation technologique auprès des adhérents et les actions d'accompagnement pour l'innovation
- ⇒ L'animation de groupes de travail favorisant les échanges, les bonnes pratiques et les témoignages incluant les PME, les Grandes Entreprises et les laboratoires de recherche.
- ⇒ Le développement des liens entre les entreprises, les laboratoires de recherche et les acteurs scientifiques tels que la SATT.
- ⇒ L'accompagnement structuré et à valeur ajoutée des membres souhaitant faire appel à du financement public dans le cadre du plan de relance et/ou d'appels à projets afin d'augmenter la qualité des projets et leur chance de financement et ce sur les AAP Région, France et Europe
- ⇒ La capacité d'accompagner les entreprises de l'innovation jusqu'à la mise en marché.

Actions 2021 de SCS :

Les Partenariats technologiques en support de l'innovation

Des partenariats avec différents acteurs ont été engagé dans le cadre de nos actions d'innovation notamment avec les différents pôles filières tels que Mer, Safe, CapEnergies ainsi que des acteurs de l'innovation tels que les French Tech, Captronic, les plateformes CimPACA. Au-delà des partenariats, SCS favorise l'identification et la mise en relation avec des prestataires pouvant faciliter le développement d'une innovation d'un membre SCS.

L'intégration et le soutien aux adhérents Connectwave

Il est prévu que SCS reprenne les activités de Connectwave. Dans ce cadre, il sera proposé aux adhérents actuels de Connectwave de rejoindre SCS. Les animations et activités d'innovation autour de l'IoT seront exécutées désormais sous la marque Connectwave

L'usine à projets & produits

- ⇒ Animation des groupes de travail (GT) et des plans d'actions associés en ligne avec les 4 domaines clés. Évènement spécifique « rencontres laboratoires & entreprises » pour favoriser les échanges partenariaux entre les laboratoires et entreprises de SCS.
- ⇒ Animation et mise en œuvre de réunions marchés permettant la rencontre des besoins usages des filières clés avec les offreurs de technologie de SCS
- ⇒ Réunions d'information et de prescription sur les différents dispositifs du plan France relance et sur les différents dispositifs de financement. Informations sur les outils et offres de SCS pour l'accompagnement au montage de projets et pour favoriser l'émergence de projets sur les enjeux des feuilles de route techno-marchés ainsi que des OIR.
- ⇒ Accompagnement structuré sur les différents dispositifs du plan de relance et sur le financement de l'innovation en Région, en France et en Europe.
- ⇒ Intégration et mise en cohérence des activités Connectwave avec les activités de SCS. Evenements autour de l'intégration de Connectwave
- ⇒ Mise à jour et promotion du catalogue des produits/services issus des projets
- ⇒ Accompagner les PME partenaires dans des projets pour la mise sur les marchés des produits & services issus des projets, et notamment par l'intégration dans les services "Croissance" des PME partenaires de projets finis, la mise en relation grands Groupes et les salons internationaux, les événements de valorisation des produits issus des projets, la promotion dans les media et réseaux sociaux (et la participation aux concours régionaux et nationaux.
- ⇒ Cybersécurité : le déploiement de l'action « Security By Design » destinées aux startups et PME dans le but de favoriser et faciliter l'adoption de bonnes pratiques de sécurité dans le développement des produits des membres SCS.
- ⇒ IA : Le déploiement des actions spécifiques « Flash IA » et « FlashIA Interpoles » destinées aux startups et PME dans le but de favoriser et valider l'utilisation de l'IA dans les produits et services des membres des pôles PACA.
- ⇒ Participation aux actions nationales et régionales sur l'Industrie du Futur. Mise à jour et promotion du catalogue des technologies pour l'Industrie du Futur en collaboration avec Optitec.
- ⇒ Participation aux groupes de travail Européen sur la réglementation et la certification sécuritaire de l'IoT notamment au travers de l'association Eurosmart et l'ACN
- ⇒ Valorisation des pépites deeptech du territoire sélectionnées dans Startup3 et dans les challenges IA

III. Le Développement du réseau et l'animation de la communauté des membres du pôle, en priorité les startups, les PME et ETI

SCS a structuré le développement de la croissance des TPE/PME/ETI selon les axes suivants :

1. Accompagner l'innovation des PME
2. Accompagner les PME dans leur stratégie et positionnement concurrentiel
3. Accompagner les PME dans leur financement haut et bas de bilan
4. Préparation à adresser les marchés et le développement commercial
5. Accentuer la visibilité et notoriété des TPE/PME/ETI

Actions 2021 de SCS :

- ⇒ Information et appui sur les dispositifs de financement en fonds propres et export du plan France Relance
- ⇒ Évènements d'information sur les appels à projets, de conférences sur les opportunités marchés, des tendances technologiques & réglementaires et de mise en réseaux entre industriels membres du pôle
- ⇒ Continuer les partenariats SCS-Grands Groupes en faveur de notre écosystème TPE/PME, en particulier le développement de notre offre « Open-Innovation » ainsi que la mise en œuvre des challenges IA BPI

- ⇒ Organiser et mettre en œuvre un événement « BtoB meeting » permettant la rencontre entre les acteurs PME et Startups de SCS et des grands groupes pré-sélectionnés par SCS
- ⇒ Poursuivre les rencontres TPE/PME et investisseurs privés
- ⇒ Continuer le fléchage des besoins de financement de ses adhérents auprès du dispositif Sud Émergence prêt et Investissement ainsi que la participation aux comités d'expertise.
- ⇒ SCS est membre du CA du fonds de dotation FOREIS pour le soutien et l'innovation des PME dans l'industrie micro et nano électronique. Ce Fonds d'amorçage éthique a été créé à l'initiative des industriels de l'ensemble de la chaîne de valeur des semi-conducteurs, avec pour objectif d'aider à la création d'innovations et d'emplois en France, en apportant soutiens financiers, conseils, parrainages et mises en réseau.
- ⇒ CyberSécurité et IA : promotion et mobilisation de nos membres PME et Startups sur les actions collectives Flash IA, Maîtrise des risques Cyber et Security By Design.
- ⇒ Continuer à valoriser les produits et services des TPE/PME : trophées, prix, expo des innovations, catalogues des produits et technologies
- ⇒ Continuer et favoriser la pénétration de tous les services du Pôle auprès des adhérents.
- ⇒ Lancement et mise en œuvre d'un service d'analyse concurrentielle pour les startups et PME
- ⇒ Promotion et diffusion des (site web, communication) des outils d'accompagnement mis en œuvre par la région et notamment Parcours Région Sud Industrie 4.0 Portail des entreprises, Banque régionale pour l'emploi et l'apprentissage (BREA) et Dispositif CEDRE et parcours responsable RSE

IV. L'international et l'Europe

Dans le cadre de la phase 4.0, nous avons affiché un fort focus européen et international avec pour l'ambition de développer un des premiers écosystèmes européens et l'un des trois plus grands au niveau mondial sur nos domaines clés.

Pour cela, nous nous appuyons sur 3 forces :

- Un écosystème à forte dimension internationale avec notamment des grands groupes mondiaux tels que ST et Thales
- Un large réseau de partenariats solides en Europe avec 40 clusters Européens ainsi que l'Alliance Silicon Europe
- Une offre de services pour les grands groupes internationaux

Les actions 2021 de SCS :

- ⇒ Continuer la mise en œuvre des partenariats interclusters. Un focus particulier sera mis sur les partenariats avec le réseau européen "Silicon Europe Alliance" et AIOTI dans le domaine de la microélectronique et l'IoT.
- ⇒ Dans le cadre de Silicon Europe, participation à des missions internationales notamment pour rencontrer d'autres clusters de l'électronique, microélectronique
- ⇒ Afin de renforcer l'affichage de SCS, de la Région et de ses membres, la participation à des salons internationaux sera poursuivie avec un focus sur nos axes techno & marchés de la phase 4.0. Les salons ciblés sont dans le tableau ci-après
- ⇒ SCS fera la promotion des salons internationaux et opérations internationales organisés par la Métropole.
- ⇒ Organisation de missions partenariales avec les clusters pour lesquelles le pôle dispose d'accord de partenariat et recrutement de PME dans ces missions
- ⇒ Prescription des outils Export du plan France Relance
- ⇒ Collaboration avec l'équipe de la *Team France Export Région Sud* afin de promouvoir l'offre de service de la Team France Export Région Sud et participer aux réunions et groupes de travail
- ⇒ Participation et appui aux comités OIR et aux opérations de localisation ou relocalisation d'activités numériques notamment électronique en région.

- ⇒ Organisation d'une conférence internationale sur la filière microélectronique qui présente une forte attractivité pour l'écosystème régional en termes d'audience et de contribution scientifique.
- ⇒ Démarrer la mise en œuvre du projet eDIH Move2Digital, si sélectionné, en collaboration avec les partenaires de ce projet avec notamment le recrutement du directeur opérationnel et la mise en place des principaux outils de structuration (CRM, documentations, site web, partenariats offreurs, ...) et la mise en place de l'IoT Center sous la marque Connectwave
- ⇒ Développer les relations et échanges dans le cadre du eDIH avec les autres eDIH européens et les centres de compétences Européen IA, CyberSecurity et HPC
- ⇒ Continuer l'exécution et le suivi des projets Européens en cours et notamment Startup3 et Lancement du nouveau projet Ecovem sélectionné en 2020.
- ⇒ Répondre à une dizaine d'appels à projets notamment de type Innosup ou Cascade Funding en porteur ou en partenaire dans le cadre de la nouvelle programmation Horizon Europe
- ⇒ Recenser, accompagner et labelliser les projets Europe déposés par nos membres industriels & académiques
- ⇒ Continuer à participer/contribuer à la commission Europe de l'AFPC

V. Emploi et formation

Le plan d'Actions 2021 en matière Emploi – Formation, s'inscrit dans la continuité de ce qui a été mis en place par le pôle dès la phase 3 2013- 2018 avec des actions additionnelles en phase 4.0 2019-2022

Les sessions de formation/sensibilisation aux technologies et usages lancées sous forme de Webinars en 2020 seront poursuivies et accentuées. 2021 sera le lancement de l'élaboration, la structuration et la mise en cohérence avec l'ensemble des partenaires académiques d'une offre de formation continue à la digitalisation et aux technologies clés de SCS en particulier la cybersécurité, l'IA et l'IoT.

Enfin, SCS a été sélectionné en 2020 dans le cadre d'un projet ERASMUS, le projet ECOVEM. D'une durée de 4 ans, ce projet rassemble 21 partenaires dans toute l'Europe et a pour but de mettre en place une plateforme de coopération européenne d'excellence professionnelle en microélectronique.

Les actions 2021 de SCS :

- ⇒ Sessions de sensibilisation/formation de nos membres par des experts sur les 4 thématiques de notre stratégie dans des GT, réunions marchés et sous forme de Webinars (au moins 2 par mois)
- ⇒ Des actions de sensibilisation/formation pour nos PME sur des sujets business : gestion de la Propriété Intellectuelle, gestion financière, la gestion RH, marketing
- ⇒ Des actions spécifiques de sensibilisation/formation Cybersecrurité et IA dans le cadre des actions collectives Maitrise des Risques Cyber, Security By Design, Flash IA PME et Interpôles
- ⇒ Des actions spécifiques autour de la formation en IA en lien avec le 3IA
- ⇒ Mise à jour du catalogue des formations initiales et continues du numérique proposées par nos membres notamment les universités et centre de recherche
- ⇒ Réalisation d'une cartographie de la formation en région sur les domaines de la Sécurité Numérique
- ⇒ Accompagnement à la mise en œuvre du projet structurant PIA3 de Filière de formation en Microélectronique & Sécurité Région Sud (formation initiale et continue, alternance) incluant un cursus théorique ainsi qu'une salle blanche. Ce projet implique SCS, ST, l'UIMM, ENMSE, AMU et le rectorat dans le cadre du Campus des Métiers. SCS fera notamment la promotion des formations et moyens du Campus
- ⇒ Structuration et promotion des offres de formation à la digitalisation qui seront proposées dans le cadre du eDIH
- ⇒ Lancement des actions du projet Ecovem
- ⇒ L'élargissement de notre espace recrutement du site du pôle aux offres de stages et apprentis.
- ⇒ Le recrutement d'un apprenti pour accompagner nos actions de prospection et de fidélisation de nos membres
- ⇒ La prescription des dispositifs CEDRE, parcours responsable RSE et BREA de la région SUD.